



Bruxelles, le 26 février 2013

Aux pouvoirs organisateurs, directions et coordinations
Aux conseillers en prévention
Aux délégués syndicaux
des Associations agréées par la COCOF
des SCP 318.1, 319.2, 327.2, 329.2 et des CP 330 et 332

Madame, Monsieur,

**Nous avons le plaisir de vous inviter à la présentation de
la Boîte à outils pour le bien-être au travail dans le secteur non marchand
le jeudi 28 mars 2013 de 12h30 à 16h.**

**A l'espace ELIX du CPAS d'Ixelles,
Chaussée de Boondael, 94 à 1050 Ixelles (Près de la place Flagey)**

Programme

12h30 : accueil et lunch
13h30 : Présentation imagée et participative de la *BOBET*
15h : Les actions des Fonds paritaires et de l'asbl ABBET
15h30 : Intervention du Ministre-président du Collège de la COCOF

Inscriptions

Au plus tard le 20 mars 2013 via le site de l'APEF : www.apefasbl.org
La salle ne pouvant accueillir que 120 personnes, les inscriptions seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée, à raison de 2 inscriptions maximum par ASBL.
L'accès à la salle sera limité aux personnes ayant reçu une confirmation par mail.

La *BOBET* sera offerte sous forme de classeur papier et disponible sur le Site Internet de l'ABBET.

D'autres présentations de la *BOBET* seront organisées au second trimestre 2013.
Pour plus d'information, consultez les sites www.apefasbl.org et www.abbet.be

En savoir plus...

La « Mesure emploi bien-être » signée par les partenaires sociaux en mai 2011 avec la Commission communautaire française, a prévu la création de l'asbl ABBET d'une part et le soutien à des initiatives menées par les Fonds sociaux paritaires d'autre part.

Dans ce cadre, les Fonds sociaux ASSS et ISAJH et l'Asbl ABBET ont décidé de s'associer pour élaborer une **Boîte à Outils** sur le **Bien-Etre** au **Travail** dans le secteur non-marchand, la « *BOBET* ».

Cet outil est inhabituel à plus d'un titre parmi l'imposante documentation relative à la Loi du 4 août 1996 sur le bien-être au travail.

- ✚ Il se base sur une connaissance de longue date des organisations et des travailleurs du non-marchand, récemment étayée par deux études sur la thématique du bien-être.
- ✚ Il a mobilisé des personnes de terrain pour des interviews, des enquêtes, et le testing de l'outil, et plus particulièrement parmi les services employant moins de 50 travailleurs.
- ✚ Son contenu a été approuvé au fur et à mesure de l'élaboration par les fédérations patronales et les organisations syndicales.

L'objectif de la loi est bien de travailler à **la prévention des risques** dans les domaines de la santé, la sécurité, l'ergonomie, l'hygiène, l'environnement et les lieux de travail ainsi que les aspects psycho-sociaux.

La *BOBET* se présente sous forme de fiches courtes et adaptées au secteur, permettant d'appréhender le contenu de la loi et des obligations qui en découlent de manière simple et concise.

Les fiches-outils ont pour but de soutenir les associations et leurs équipes dans les démarches d'adaptation ou de mise en place des différents volets de la prévention, en utilisant l'expérience de chaque travailleur.

La *BOBET* évoluera avec d'autres fiches-outils, parallèlement à l'évolution de la législation et grâce aux commentaires apportés par ses utilisateurs.

Les Fonds sociaux ASSS et ISAJH proposeront aux institutions de leurs secteurs des modalités d'appropriation de la *BOBET* sous forme de bourses à l'accompagnement d'équipe, à l'intervision, à la formation. L'ABBET utilisera la *BOBET* pour poursuivre ses interventions auprès des institutions.

Nous vous demandons de bien vouloir diffuser cette information aux personnes concernées par les aspects du bien-être au travail, la direction et la ligne hiérarchique, le conseiller en prévention, les délégués syndicaux.

En espérant que la *BOBET* contribue à une meilleure prise en compte du bien-être au travail dans le secteur non marchand francophone, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour l'asbl ABBET

Pour le Fonds social ASSS

Pour le Fonds social ISAJH

Yves Dupuis, président
Jean-Claude Praet, vice-président

Christian Wijnants, président
Christian Masai, vice-président

Viviane Stevens, présidente
Louis Lambert, vice-président